

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 DECEMBRE 2025

Le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Jérôme MORGANT ; Valérie MIGNOT ; Martine MOUTON ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Youri LAROCHE ; Alexandre MARZUCCHI ; Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ; Cécile MICHEL

Membres absents : Kati SZAKALY ; Mégane ROMAND ; Sophie CETIN ; Laura MOUNIER ; Éric MOUNIER ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Isabelle DESCHAMPS ;

Pouvoirs : Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Béatrice TRANCHAND ; Sophie CETIN à Christian MEA ; Laura MOUNIER à Carmen SENTA-LOYS ; Éric MOUNIER à Magalie VEYRIER ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Isabelle DESCHAMPS à Martine MOUTON ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents :** 19 **Nombre de voix :** 27

Date de Convocation : 27 Novembre 2025

Secrétaire : Carmen SENTA LOYS

**2025-61 - ACCEPTATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE AU TITRE DE LA REPARTITION 2025
DU PRODUIT 2024 DES AMENDES DE POLICE RELATIVE A LA CIRCULATION ROUTIERE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles R2334-10 à R2334-12 ;

Vu la délibération n°2025-23 du 28 mai 2025 approuvant l'installation de feux tricolores et autorisant le Maire à déposer une demande au titre des amendes de police ;

Considérant que le dispositif dit des « amendes de police » peut être sollicité par la Commune notamment pour la sécurisation des itinéraires piétons ; qu'un tel projet approuvé par le Conseil municipal est prévu avec l'installation de feux tricolores ;

Considérant que le Conseil départemental du Rhône qui en a la compétence a procédé à la répartition de la dotation ;

Considérant que cette dotation a été notifiée par courrier du 27 octobre 2025 par Madame la Préfète de Région à la Commune pour un montant de 17 000,00 € ; que ce même courrier précise

qu'au préalable de l'attribution, le Conseil municipal doit, par délibération, s'engager de façon expresse quant à la réalisation des travaux et doit indiquer son acceptation de la subvention ;

Après en avoir délibéré, avec 21 voix pour et 6 abstentions, décide,

Article 1^{er} : D'accepter la subvention d'un montant de 17 000,00 € allouée au titre de la répartition 2025 du produit 2024 des amendes de police relative à la circulation routière pour l'installation de feux tricolores ;

Article 2 : De s'engager à réaliser les travaux correspondants ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document pour la bonne application des présentes.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 4 décembre 2025

Le Maire,
Philippe MARION



Le secrétaire de séance,
Carmen SENTA LOYS

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :

Csentalys